

43. Avec une organisation aussi puissante, on crut que le sort du Canada était assuré, et comme le pays était menacé de la famine, on s'empessa d'y envoyer des vivres sur plusieurs navires placés sous les ordres de M. de Roquemont, l'un des associés. Mais ces navires ne devaient pas parvenir à leur destination.

Quelques années auparavant, le capitaine Argall, de la Virginie, avait détruit Sainte-Croix, Port-Royal et un établissement formé, en 1612, par La Saussaye, à l'entrée de la rivière Penobscot, près du Mont-Désert. Plus tard, le chevalier Alexander obtenait de Jacques I, la concession d'une grande partie de l'Acadie, sous le nom de Nouvelle-Ecosse, et y dirigeait quelques colons qui, à la vue des pêcheurs français, n'osèrent débarquer et s'en retournèrent dans leur pays. La guerre éclata sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre.

44. Alexander, devenu comte de Stirling, arma plusieurs vaisseaux, aidé de David Kirk, du capitaine Michel et de quelques autres protestants français, pour s'emparer de toute la Nouvelle-France, et les lança vers Port-Royal et Québec. David Kirk, qui les commandait, remonta le Saint-Laurent sans s'approcher de cette dernière ville. Il brûla les établissements du Cap Tourmente et les navires qu'il trouva à Tadousac. Il redescendait le fleuve lorsqu'il rencontra Roquemont qui le remontait ; il s'empara de sa flottille, qui portait presque tout l'approvisionnement de Québec, ce qui fut cause que cette ville dut se rendre l'année suivante, sans coup-férir.

45. Rongée par une longue famine, elle ouvrit ses portes à la première apparition de l'ennemi dans le port, le 29 juillet 1629, à Louis et Thomas Kirk, frères de David Kirk, qui était resté dans le bas du fleuve avec une flotte puissante.

46. Louis Kirk demeura chargé du commandement de la ville, et son frère Thomas fit voile pour l'Europe,

43. Qu'arriva-t-il ensuite ?

44. Quel fut le résultat de la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre ?

45. Pourquoi la ville de Québec se rendit-elle ?

46. Qui resta chargé du commandement de Québec ?

emmenant Champlain avec lui. Il rencontra, en descendant, M. de Caen, qui apportait des vivres aux Français et qui fut pris comme Roquemont après un combat opiniâtre. Sans la signature de la paix, Québec n'aurait probablement pas succombé, car la flottille de Roquemont devait être convoyée par l'escadre du commandeur de Rasilli; mais la paix ayant été signée sur les entrefaites, Roquemont était parti seul.

47. Tandis que Kirk s'emparait de Québec et que son lieutenant, lord James Stuart, perdait le Cap-Breton enlevé par le capitaine Daniel, le sud de l'Acadie repoussait les attaques de deux vaisseaux de guerre commandés par Claude de la Tour, protestant français passé, comme les Kirk, au service de l'Angleterre.

48. Ces combats étaient du reste inutiles : la Nouvelle-France fut rendue à son ancienne mère-patrie par le traité de Saint-Germain-en-Laye, signé le 29 mars, 1632.

47. Que se passait-il pendant ce temps-là dans les autres parties de la Nouvelle-France ?

48. Quand le Canada fut-il rendu à la France ?



LIVRE SECOND

Description du Canada.—Nations indigènes.

1. C'est vers le commencement du 17^e siècle que le nom de Nouvelle-France fut donné à l'immense contrée qui embrasse aujourd'hui la baie d'Hudson, le Labrador, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Canada et une partie des Etats-Unis. Avant cette époque, elle portait le nom général de Terres-Neuves. La Nouvelle-France, dont forma partie plus tard la vallée du Mississipi, ne comprenait encore que celles du Saint-Laurent et de la baie d'Hudson.

2. Le Saint-Laurent, qui a plus de sept cents lieues de cours, prend sa source, sous le nom de rivière Saint-Louis, sur le grand plateau central d'où coulent, vers le sud, le Mississipi et, vers le nord, les rivières qui versent leurs eaux dans la baie d'Hudson.

3. La vallée du Saint-Laurent fait un coude au midi pour embrasser le lac Erié, et s'abaisse par degrés jusqu'à la mer. Elle a partout peu d'élévation. Quatre vastes lacs que traverse le Saint-Laurent dans leur longueur en occupent une partie, savoir : les lacs Supérieur, Huron, Erié et Ontario. Le premier qui est le plus près de la source du fleuve, n'est qu'à six cent vingt-sept pieds au-dessus de l'Océan. En deux endroits, le fleuve Saint-Laurent perd sa pente douce et uniforme.

4. A Niagara, il fait une chute de 160 pieds.

5. Au-dessous du lac Ontario, les rapides interrompent la navigation entre Kingston et Montréal.

1. En quel temps a-t-on donné le nom de Nouvelle-France aux colonies françaises de l'Amérique du Nord ?

2. Où le Saint-Laurent prend-il sa source ?

3. Quelle est la hauteur et la forme de la vallée du Saint-Laurent ?

4. Quelle chute le Saint-Laurent fait-il à Niagara ?

5. En quel endroit sont les rapides ?

6. La vallée du Saint-Laurent est séparée de celle de la baie d'Hudson par les Laurentides, chaîne de montagnes qui sort du Labrador et se prolonge jusqu'au lac Supérieur. Ces montagnes, peu élevées généralement, peuvent avoir de 1500 à 2000 pieds de hauteur au Cap Tourmente, près de Québec. Elles sont fort évasées, et la chaîne a de douze à quinze lieues de largeur sur ce point. La rivière Saguenay qui sert de décharge au lac Saint-Jean dans le Saint-Laurent, et qui coupe cette chaîne de montagnes, a plus de mille pieds de profondeur par endroit ; elle est bordée de chaque côté de parois presque verticales qui rendent l'aspect du pays à la fois très-pittoresque et très-grandiose.

7. Les Alléghanys partent du golfe Saint-Laurent, suivent la rive méridionale de ce fleuve à six ou huit lieues de distance, longent le lac Champlain, traversent l'Hudson et s'étendent jusque dans la Virginie. Cette chaîne de montagnes, plus élevée sur quelques points que les Laurentides, atteint une hauteur de 4,000 pieds en arrière du Cap-Chat, vers le bas du Saint-Laurent.

8. Les schistes, les calcaires, les grès et le granit qui forment la charpente de nos plus hautes montagnes, sont les roches les plus abondantes. Le Canada est riche en minerais de fer et de cuivre. Plusieurs mines de fer sont exploitées ; celle des Trois-Rivières est une des plus célèbres. Le fer qu'elle produit est supérieur à celui de la Suède. L'or, le zinc, le plomb, le titane et le mercure se montrent aussi en plusieurs endroits.

9. Le maximum du froid, à Québec, est de 30 degrés au-dessous de zéro, et celui de la chaleur de 104 au-dessus, thermomètre de Farenheit. La température de l'hiver s'adoucit jusqu'à la tête du lac Erié. Celle de l'été est à peu près la même partout. Les pêches,

6. Quelle chaîne de montagnes sépare la vallée du Saint-Laurent de celle de la baie d'Hudson ?

7. Où sont situées les Alléghanys ?

8. Quels sont les pierres et les minerais du Canada ?

9. Quelle est la température du Canada, en été et en hiver ?

l'abricot et le raisin atteignent toute leur perfection dans la partie la plus méridionale du Canada. L'hiver dure environ cinq mois à Québec, et la neige atteint une hauteur de trois à quatre pieds dans les bois. Les travaux des champs commencent vers le 25 avril. Dans le Haut-Canada, les traîneaux servent deux mois au plus. Le climat du Canada est agréable en été et salubre en toute saison.

10. Le territoire de la Nouvelle-France était habité par une foule de tribus sauvages appartenant à trois des huit grandes familles indiennes qui se trouvaient entre le Mississipi, l'Océan et la terre des Esquimaux, savoir : les Algonquins, les Hurons, les Sioux, les Chérokis, les Catawbas, les Uchées, les Natchés et les Mobiles. Les Mobiles occupaient le territoire situé entre la Baie du Mexique, la rivière Tennessee et le Cap-Fear. Les Uchées et les Natchés, peu nombreux, étaient enclavés dans cette nation. Les Chérokis étaient à mi-chemin, entre le lac Erié et la Baie du Mexique, entre le Mississipi et l'Océan. Les Catawbas avoisinaient les Chérokis à l'ouest. Les Sioux venant de la rive droite du Mississipi, possédaient un petit territoire sur les bords du lac Michigan. Les Hurons étaient répandus sur les bords des lacs Huron, Erié et Ontario. Une foule de peuplades portant différents noms se trouvaient mêlées à ces huit nations principales. Les Algonquins occupaient les contrées situées au nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le Labrador jusqu'au lac Supérieur. Les Micmacs, les Etchemins, les Abénaquis, les Sokokis erraient au sud du Saint-Laurent et dans l'Acadie ; les Montagnais, les Papinachois, les Bersiamites, les nations du Porc-Epic, les Outaouais, etc., au nord de ce fleuve. Les Iroquois, formant une confédération composée des Agniers, des Mohawks, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouths et des Tsonnonthouans, possédaient le territoire situé au sud des lacs Erié et Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Il ne restait plus que quelques débris des Eriés et des An-

10. Quelles nations habitaient le Canada lorsque les Français s'y fixèrent ?

dastes, dans le voisinage des Iroquois, lorsque les Européens parurent. Les Nipissings, les Miâmis, les Poutouatamis, les Illinois, les Chippaouais, les Outagamis ou Renards, les Kikapous, les Mascontins, les Sakis, les Malhomines, les Osages, les Missouris, les Menomonis, de la langue algonquine, les Kristinots, de la langue siousse, habitaient les contrées baignées par les eaux des lacs Supérieur, Michigan et Huron.

11. On a diversement évalué le chiffre des populations indigènes. Les calculs les plus exacts portent la nation algonquine, la plus considérable de toutes, à 90,000 âmes ; les Sioux orientaux, à moins de 3,000 ; les Hurons, y compris les Iroquois, à 17,000 ; les Catawbas à 3,000 ; les Chérokis à 12,000 ; les Mobiles à 50,000 ; les Uchées à 1,000 et les Natchés à 4,000, en tout 180,000 âmes. En effet, les peuples chasseurs ont besoin d'immenses domaines. Cartier vit à peine quelques bourgades dans le vaste espace qu'il y a de la mer à Montréal. Joliet parcourut une grande partie du Mississipi sans rencontrer un seul homme. M. de la Joncaire, dans un état transmis à Paris, en 1736, portait les guerriers indiens à 16,000 seulement, de Québec à la Louisiane.

12. Tous les Sauvages se ressemblaient. Il n'y avait aucune différence sensible entre les Sauvages du Canada et ceux de la Floride. Ils avaient le teint bronzé, le visage plus rond qu'oval, les pommettes des joues élevées et saillantes, les yeux noirs, petits et enfoncés, le front étroit, le nez plat, les lèvres épaisses, les cheveux gros et longs, et ils s'arrachaient la barbe à mesure qu'elle paraissait. Ils se peignaient le visage de diverses couleurs, et mêlaient des plumes d'oiseaux et des touffes de poils à leurs cheveux. Ils portaient des pendants aux narines et aux oreilles, des anneaux aux bras et se décoraient de coquillages.

13. L'été, le Sauvage allait presque nu ; l'hiver, il se couvrait de fourrures, et s'enveloppait les jambes de

11. A quel chiffre pouvaient s'élever les habitants de ces diverses nations ?

12. Quels étaient le teint et les traits des Sauvages ?

13. Comment s'habillaient-ils ?

guêtres ornées de broderies en poils de porc-épic ; ses souliers étaient faits de peau de chevreuil.

14. La guerre et la chasse formaient ses seules occupations. Il aimait le tumulte des combats ; la vue d'ennemis palpitants dans le sang enivrait son cœur de joie.

15. Les Sauvages n'attaquaient que par surprise, tuaient ceux qu'ils ne pouvaient emmener, leur levaient la chevelure, et se retiraient précipitamment. Les prisonniers qui n'étaient pas adoptés, mouraient au milieu des tourments les plus affreux, qui duraient souvent plusieurs jours. On les brûlait, on les déchirait, on les faisait périr en lambeaux.

16. Lorsqu'une nation voulait la paix, elle envoyait des ambassadeurs qui portaient devant eux un calumet, long de quatre pieds, orné de plumes et d'hiéroglyphes de diverses couleurs ; la guerre ou la paix ne se décidait que par la nation réunie. Lorsque la paix était conclue, l'échange de colliers mettait le dernier sceau à la convention.

17. Après la guerre ou la chasse, le Sauvage rentrait dans son repos léthargique, car le travail était déshonorant chez les Indiens. Leur plus vive imprécation contre un ennemi, était la même que Dieu prononça contre le premier homme : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. »

18. Un peuple qui n'était point fixé au sol, devait jouir de la plus grande liberté et, en effet, le Sauvage vivait dans une indépendance presqu'absolue.

19. La coutume et l'opinion, voilà quel était son gouvernement.

20. La tribu ne donnait signe d'autorité que lorsqu'il fallait faire la guerre ou la paix, élire un chef,

14. Les Sauvages aimaient-ils la guerre ?

15. Comment faisaient-ils la guerre ?

16. Que faisait une nation sauvage pour avoir la paix ?

17. A quoi le Sauvage passait-il son temps après la guerre ?

18. Dans quelle liberté vivait-il ?

19. Quelle était son gouvernement ?

20. Quand la tribu donnait-elle signe d'autorité ?

traiter avec une autre tribu, régler la marche d'une cérémonie, etc. Dans tout le reste, ses ordres étaient de simples conseils qui n'obligeaient personne. Elle n'avait ni juges, ni prisons, ni bourreaux. L'absence de tribunaux laissait à chacun le soin de venger ses injures ; de là l'esprit rancunier et vindicatif de l'Indien. Le sang ne se payait qu'avec le sang.

21. Les Sauvages n'avaient aucune religion proprement dite ; mais ils avaient une idée confuse d'un être suprême, qui devint mieux définie lorsque les missionnaires leur enseignèrent l'existence d'un seul Dieu. Ils reconnaissaient plusieurs divinités et le grand dogme de l'immortalité de l'âme. Ils ajoutaient foi aux songes et croyaient que les jongleurs communiquaient avec les esprits.

22. Leurs funérailles étaient accompagnées de cérémonies touchantes. Le défunt, couvert de ses plus beaux habits, était exposé. Pendant que l'on célébrait ses vertus et ses exploits, les parents et les amis faisaient entendre des cris et des gémissements.

23. La fête des morts, qui avait lieu tous les huit ou dix ans, était une de leurs plus grandes solennités. On venait de très-loin pour y prendre part. Cette fête, donnée au milieu du silence imposant de leurs sombres forêts, était bien faite pour laisser une impression profonde sur une âme vive et ingénue comme celle de l'homme des bois.

24. Les Indiens ne connaissaient ni les lettres ni l'écriture.

21. Les Sauvages avaient-ils une religion ?

22. Quelles cérémonies accompagnaient leurs funérailles ?

23. Quelle était la fête des morts ?

24. Les Indiens connaissaient-ils les lettres ?



LIVRE TROISIÈME

Chapitre I.

Progrès de la colonie.—Fondation de Montréal.—1632-1644.

1. La ville de Québec fut remise par les Anglais à M. de Caen, en 1632, et par celui-ci à la compagnie des Cent-Associés, l'année suivante. Champlain fut nommé de nouveau gouverneur de la colonie.

2. Il arriva bientôt en Canada des cultivateurs industriels, des ouvriers utiles, des personnes de bonne famille pour se fixer sur les terres.

3. Les missionnaires marchaient sur leurs traces, et faisaient tous leurs efforts pour encourager l'émigration française.

4. Le père Le Jeune écrivait à Richelieu, en 1635 : « Vous êtes tout puissant en ce point comme en plusieurs autres ; un seul regard de vos yeux peut protéger ce pays et animer, secourir encore toutes ces contrées, d'où la France peut tirer un jour de grands avantages. On sait assez, par expérience et par la lecture des historiens et des géographes, qu'il sort tous les ans très-grand nombre de personnes de la France, se jetant qui de çà, qui de là, chez l'étranger pour n'avoir de quoi s'employer dans leur pays. Je me suis laissé dire, et ne l'ay pas entendu qu'avec un grand regret, qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne, sont Français. Quoi donc ! faut-il que nous donnions des hommes à nos ennemis pour nous faire la guerre ? et nous avons icy tant de terres si belles et si bonnes, où l'on peut jeter des colonies qui seront fidèles à Sa Majesté et à votre grandeur ! »

1. Quand la ville de Québec fut-elle remise à la compagnie des Cent-Associés, et qui en fut nommé gouverneur ?

2. Quels colons arrivèrent en Canada ?

3. Que faisaient les missionnaires ?

4. Qu'est-ce que le père Le Jeune écrivait à Richelieu ?

5. C'est en cette année-là même, 1635, qu'expirait Champlain, le fondateur de Québec.

Champlain, natif de Brouage en Saintonge, s'était distingué sous Henri IV dans le service de mer. Il s'immortalisa par l'établissement du Canada et par ses voyages de découverte dans l'intérieur du continent. Il avait une belle figure, un port noble et militaire, et un esprit vigoureux et persévérant qui ne l'abandonna jamais.

6. Il fut remplacé en Canada d'abord par M. de Chasteaufort, dont le nom est à peine connu, et ensuite par M. de Montmagny, chevalier de Malte.

7. En 1637, le commandeur de Sillery forma un établissement de Sauvages chrétiens dans le lieu qui porte aujourd'hui son nom, à trois ou quatre milles de Québec.

8. Cinq ans après, la ville de Montréal était fondée par M. de Maisonneuve, gentilhomme de Champagne, qui arriva en Canada avec plusieurs familles, quelques soldats et un armement de 25,000 piastres. Un renfort de colons, sous la conduite de M. d'Aillebout de Musseau, atteignit Québec peu de temps après ; un second arriva l'année suivante.

9. La population européenne du Canada ne dépassait guère 200 âmes.

10. De graves difficultés s'élevèrent vers ce temps entre les habitants et la Compagnie. M. de Repentigny fut envoyé en France pour les régler avec les associés. Le traité fut signé et confirmé par le roi en 1645. La compagnie céda aux habitants la traite des pelleteries, à la condition qu'ils payeraient le clergé, les fonctionnaires depuis le gouverneur, et toutes les dépenses de l'administration ; qu'ils rempliraient les obligations

5. En quelle année mourut Champlain ?

6. Par qui fut-il remplacé ?

7. Que fit M. de Sillery ?

8. Quand la ville de Montréal fut-elle fondée ?

9. Quelle était alors la population européenne du Canada ?

10. Que se passa-t-il vers ce temps entre les habitants et la compagnie ?

de la société envers les corps religieux, feraient passer tous les ans en Canada, jusqu'à 20 personnes des deux sexes, et payeraient aussi annuellement un millier pesant de peaux de castor assorties.

Chapitre II.

Dispersion des Hurons.—Invasion des Iroquois—Rappel de M. d'Avaugour.—1644-1661.

11. La guerre commencée depuis longtemps entre les Iroquois et les Hurons, continuait toujours. Les premiers portaient leurs courses jusqu'aux établissements français. Les relations pacifiques entamées aux Trois-Rivières n'avaient eu aucun succès.

12. Les Iroquois résolurent d'anéantir les Hurons, c'est-à-dire de s'emparer du Canada. Les Hollandais, qui leur apprenaient l'usage des armes à feu, augmentaient ainsi leur puissance. En 1644, les Iroquois attaquèrent la colonie, divisés en dix bandes qui s'étendirent depuis le portage des Chaudières jusqu'au fort Richelieu. Mais ils firent peu de mal et crurent devoir bientôt après signer la paix, qui ne dura guère, cependant, car les hostilités recommençaient dès l'année 1646.

13. M. d'Aillebout remplaçait alors M. de Montmagny à la tête du gouvernement du Canada.

14. Les abus dans la traite continuaient toujours. Le conseil du roi à Paris passa un nouveau règlement, en 1648, pour faire de nouvelles réformes. Il fut ordonné que le conseil de Québec serait composé du gouverneur, du supérieur des jésuites ou de l'évêque lorsqu'il y en aurait un, de l'ancien gouverneur et de deux ou trois habitants élus tous les trois ans par le conseil des syndics des communes de Qué-

11. Où la guerre en était-elle entre les Sauvages ?

12. Quelle résolution prirent les Iroquois ?

13. Qui remplaça M. de Montmagny ?

14. Quelles réformes fit-on dans la colonie ?

bee, de Montréal et des Trois-Rivières, et que tout y serait décidé à la majorité des voix. Quant à la traite, elle ne fut permise aux habitants que pour l'échange de leurs produits seulement.

15. Les syndics des trois villes que nous venons de nommer devaient être élus aussi pour trois ans.

16. Cependant, après deux années de succès divers, les Iroquois portèrent, en 1648, toutes leurs forces contre les Hurons fixés sur les bords du lac qui porte le nom de ces derniers Sauvages. Ils s'emparèrent de la bourgade de Saint-Joseph, ainsi nommée par les missionnaires, et massacrèrent sept cents personnes, vieillards, femmes et enfants, avec le P. Daniel, qui mourut héroïquement au milieu de ses ouailles. Un peu plus tard, ils surprirent la bourgade de Saint-Ignace, et taillèrent quatre cents personnes en pièces. La bourgade de Saint-Louis fut prise après avoir repoussé deux attaques, et la population entière fut passée par les armes. Les PP. Brébœuf et Lalemant expirèrent, comme le P. Daniel, dans les tourments les plus affreux.

Ces massacres furent suivis de combats, où le succès fut d'abord partagé, mais dans lesquels l'avantage finit par rester aux Iroquois.

17. Saisie de terreur, une partie des Hurons passa dans l'île de Saint-Joseph ou de Manitoualine, où elle périt de faim et de misère. La bourgade de Saint-Jean, dont les habitants n'avaient pu se décider à quitter le pays, comptait 600 familles. Les Iroquois tombèrent un jour sur elle le casse-tête à la main. Tout fut massacré ou traîné en esclavage. Un nouveau missionnaire de l'évangile, le P. Garnier, fut tué au milieu de ses néophytes. A la suite de ce carnage, les débris des Hurons abandonnèrent tout-à-fait le pays.

15. Pour combien de temps les syndics étaient-ils élus ?

16. Quelles étaient alors les vicissitudes de la guerre entre les Iroquois et les Hurons, et comment périrent les PP. Daniel, Brébœuf et Lalemant ?

17. Que firent les restes des Hurons et quel missionnaire périt dans un nouveau massacre ?

18. Les Iroquois avaient mis douze ans pour renverser les frontières des Hurons, et ensuite moins de deux pour disperser cette nation aux extrémités de l'Amérique.

19. Cette année si funeste de 1650, finit par la retraite de M. d'Aillebout, qui s'établit et mourut dans le pays. Il fut remplacé par M. de Lauzon ; mais les affaires n'en allèrent pas mieux.

20. Après avoir vaincu les Hurons, les Iroquois se répandirent dans le bas de la colonie pour attaquer les Français. Ils tuèrent M. Duplessis-Bochard, gouverneur des Trois-Rivières, dans une sortie qu'il faisait contre eux. Ils se jetèrent sur les laboureurs dans les champs, assassinèrent les hommes isolés et couvrirent la campagne de brigandages.

21. Pour mettre un frein à ces incursions, M. de Maisonneuve réussit à obtenir en France des colons de l'Anjou, du Maine, du Poitou et de la Bretagne, avec lesquels il arriva à Montréal en 1653. C'étaient des hommes choisis, propres à la guerre, à l'agriculture et qui furent d'un très-grand secours.

22. La paix, cependant, fut conclue une seconde fois avec les Cinq-Nations, par l'entremise du P. Lemoine, en 1653-54.

23. Mais elle ne dura pas plus longtemps que la première. Elle fut presque aussitôt rompue. Les Iroquois vinrent surprendre les Hurons jusque dans l'île d'Orléans, où il s'en était réfugié quelques-uns. Le gouverneur, homme sans énergie et sans capacité, perdit la tête. Les colons heureusement étaient doués de plus de fermeté et de plus de courage ; ils continrent les barbares.

18. Combien de temps les Iroquois avaient-ils mis pour détruire la puissance des Hurons ?

19. Par qui M. d'Aillebout fut-il remplacé ?

20. Que firent les Iroquois après avoir vaincu les Hurons ?

21. Quelles mesures prit-on pour mettre un frein à leurs incursions ?

22. Quand la paix avec les Cinq-Nations fut-elle conclue pour la seconde fois ?

23. La paix dura-t-elle longtemps ?

24. Un nouveau gouverneur arriva sur ces entrefaites. M. Voyer d'Argenson débarqua à Québec, en 1658, après une longue traversée. Il monta aux Trois-Rivières avec 200 hommes, dont 100 Sauvages, pour marcher contre les Iroquois, qu'il repoussa jusques dans les îles du Richelieu.

25. Les hostilités continuèrent encore plusieurs années. Dulac, avec dix-sept habitants réfugiés dans un méchant fort de pieux, repoussa les attaques de 5 à 600 Iroquois pendant dix jours, au bout desquels il finit par succomber. Un des quatre Français qui restaient dans le fort lorsque les ennemis y pénétrèrent, acheva à coups de hache ses camarades blessés pour les empêcher de tomber vivants entre les mains des vainqueurs.

26. L'intrépidité de Dulac et de ses compagnons effraya tellement les Iroquois qu'ils abandonnèrent une grande attaque qu'ils s'en allaient faire sur Québec, où les habitants avaient barricadé les rues et fortifié les maisons et les couvents pour se mettre en état de résister à leurs coups.

27. Après avoir commis de nouveaux ravages dans les campagnes, les Iroquois entrèrent en négociation pour une nouvelle paix, qui fut conclue, en 1662, par M. d'Avaugour, qui avait remplacé, l'année précédente, M. d'Argenson que la maladie, les difficultés et les dégoûts firent repasser en France avant le temps.

28. Cette paix ne fut pas même conclue avec tous les Cantons ; elle ne se fit qu'avec quelques-uns d'eux, et personne ne croyait à sa durée. Aussi, le nouveau gouverneur fit-il, comme l'ancien, des représentations très-énergiques à la France sur l'abandon du Canada. M. Boucher, des Trois-Rivières, fut envoyé à Paris

24. Quand le nouveau gouverneur, M. Voyer d'Argenson, arriva-t-il à Québec ? Que fit-il ?

25. Combien de temps la troisième guerre avec les Iroquois dura-t-elle, et quel fut le sort de Dulac et de ses compagnons ?

26. Quelle fut la conséquence de l'héroïque dévouement de Dulac ?

27. En quelle année le troisième traité de paix avec les Cantons fut-il signé ?

28. Cette paix fut-elle conclue avec tous les Cantons ?

pour les appuyer. La cour se décida enfin à faire passer 400 hommes de troupes à Québec.

29. Cependant, pour répondre aux besoins de l'église naissante du Canada, le Pape Alexandre VIII avait conféré à M. de Laval, déjà abbé de Montigny, et de l'illustre maison de Montmorency, le titre d'évêque de Pétrée *in partibus*, et la charge de vicaire apostolique de la Nouvelle-France. M. de Laval avait été sacré évêque à Paris en 1658 et était venu en Canada, l'année suivante.

C'est avec ce prélat que M. d'Avaugour eut de grands démêlés au sujet de la traite de l'eau-de-vie. Comme le conseil paraissait favorable aux vues de l'évêque, M. d'Avaugour en mit tous les membres à la retraite, pour les remplacer par des hommes dont les opinions s'accordaient mieux avec les siennes. Mais, pendant qu'il travaillait à cette réforme, M. de Mézy, major de la citadelle de Caen, en Normandie, arriva pour le remplacer.

30. Les difficultés de M. d'Avaugour avec M. de Laval furent la cause de son rappel. M. de Laval était passé en France pour exposer ses plaintes au pied du trône. La cour, persuadée de l'excellence de ses raisons, voulut, pour éviter de nouveaux débats, choisir l'homme que le prélat désignerait lui-même pour être gouverneur. Le choix de M. de Laval tomba sur M. de Mézy.

31. M. d'Avaugour, de retour à Paris, recommanda au gouvernement de fortifier Québec, d'envoyer en Canada 3000 soldats choisis et propres en même temps à la culture du sol. Il ajoutait que les postes de Plaisance, de Gaspé et du Cap-Breton n'étaient bons que pour la pêche ; que Québec était la pierre fondamentale de la colonisation française en Amérique. Cet administrateur, qui avait des talents, passa au service de l'Autriche, et fut tué, l'année suivante, (1664), en

29. Que se passa-t-il ensuite dans la colonie ? et qui vint remplacer M. d'Avaugour ?

30. Quelle fut la cause du rappel de M. d'Avaugour ?

31. Quelles suggestions M. d'Avaugour fit-il au gouvernement ? Comment termina-t-il ses jours ?

défendant le fort de Serin emporté d'assaut par le grand vizir Ahmed-Kouprouli, peu de temps avant la fameuse bataille de Saint-Gothard.

Chapitre III.

Guerre civile en Acadie.—1632-1667

32. La France, redevenue maîtresse de l'Acadie par le traité de Saint-Germain-en-Laye, la divisa en trois parties qu'elle concéda à MM. de la Tour, Denis et de Rasilli, en donnant à celui-ci le titre de gouverneur.

33. M. de Rasilli se fixa à la Hève; il venait de faire enlever le fort de Pemaquid sur les Anglais, lorsqu'il mourut. Il fut remplacé par M. d'Aulnay de Charnisé.

34. La mésintelligence se mit presque aussitôt entre M. de Charnisé et M. de la Tour. Le premier ayant réussi à perdre celui-ci dans l'esprit de Louis XIII, reçut l'ordre de l'arrêter et d'aller mettre le siège devant le fort Saint-Jean, où il s'était réfugié. La Tour porta les yeux vers Boston. Les Anglais, contents de voir les Français s'affaiblir par leurs divisions intestines, envoyèrent des forces au secours de la Tour, qui obligèrent Charnisé à lever le siège. Celui-ci se plaignit au gouverneur de Boston, qui répondit en proposant et en signant un traité de paix et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre.

35. Charnisé voyant la neutralité des Anglais certaine, voulut aller prendre sa revanche contre de la Tour. Mais ce ne fut qu'après un troisième siège et

32. Qu'est-ce que la France fit de l'Acadie, après le traité de Saint-Germain-en-Laye?

33. Où le gouverneur, M. de Rasilli, se fixa-t-il? et par qui fut-il remplacé à sa mort?

34. Qu'arriva-t-il ensuite?

35. Quelle vengeance Charnisé tira-t-il de la Tour?

trois assauts qu'il parvint à s'introduire dans le fort Saint-Jean par trahison. Il fit pendre tous les soldats qui le défendaient, et obligea madame de la Tour d'assister à leur supplice une corde au cou. Cette femme héroïque, qui s'immortalisa par sa valeur dans cette guerre, ne survécut pas longtemps à ce dernier désastre.

36. Son mari, devenu veuf, erra en différentes parties de l'Amérique. Lorsque Cromwell eut fait occuper l'Acadie par les troupes anglaises, de la Tour se mit sous la protection de l'Angleterre, et obtint la concession de cette province avec le chevalier Thomas Temple et William Crown, en 1656 ; mais il avait cédé sa part à Temple lorsque l'Acadie fut rendue à la France par le traité de Bréda, en 1667. Cette province retomba dès lors dans son premier état de discordes ou d'oubli.

Chapitre IV.

Gouvernement civil du Canada.—1663.

37. M. de Mézy inaugura, en prenant les rênes du pouvoir, un nouveau système administratif qui embrassait les lois comme le gouvernement.

38. La population du Canada s'était élevée graduellement au chiffre de 2500 habitants, dispersés depuis Tadousac jusqu'à Montréal, dont 800 à Québec.

39. Dans les premières années, les colons étaient restés à Québec ou dans le voisinage ; plus tard, ils se répandirent dans les seigneuries, dont vingt-neuf furent accordées par le roi jusqu'en 1663.

40. Ces seigneuries étaient divisées en général en fermes de quatre-vingt-dix arpents qui se concédaient

36. Que fit ensuite le mari de madame de la Tour ?

37. Que fit M. de Mézy en prenant les rênes du pouvoir ?

38. Quelle était, en 1663, la population du Canada ?

39. Combien le roi accorda-t-il de seigneuries jusqu'en 1663 ?

40. A quelles conditions les terres étaient-elles concédées aux colons ?

à raison d'un ou de deux sols par arpent, et d'un deminot de blé pour la concession entière. Le censitaire s'engageait à faire moudre son grain au moulin du seigneur, en donnant la quatorzième partie de la farine pour droit de mouture, et à payer, pour droit de lods et ventes, le douzième du prix de sa terre.

41. Dans ce système de tenure emprunté à la féodalité, le roi était le seigneur suzerain de qui relevaient toutes les terres accordées à titre de franc-alleu, fief et seigneurie. Le seigneur devait à la couronne, la foi et hommage et l'aveu et dénombrement, outre le droit de quint, etc., à chaque mutation. Le seigneur posséda dans l'origine le droit redoutable de haute, moyenne et basse justice, mais il fut rarement exercé; car, pour le faire disparaître sans doute insensiblement, ou plutôt pour l'empêcher de naître sur le sol vierge de l'Amérique, les frais de justice furent abolis dans les cours seigneuriales, et Louis XIV ordonna, en 1679, qu'on pût appeler des décisions de ces cours aux cours royales, ce qui fut assez pour les empêcher d'exister. Dans le fait, les seigneurs du Canada étaient plutôt des fermiers du gouvernement que les représentants de ces puissants féodataires du moyen-âge, qui faisaient trembler les rois sur le trône et foulaient les peuples sous leurs pieds. Aussi Frontenac disait-il, en 1673 : « Que le roi entendait, comme il y avait bien de l'apparence, qu'on ne regardât plus les seigneurs que comme des engagistes et des seigneurs utiles. »

42. La justice du Canada releva d'abord du parlement de Rouen.

43. En 1663, Colbert établit dans le pays une administration royale avec un conseil souverain revêtu des mêmes droits que les cours souveraines de France, et chargé d'enregistrer, sur l'ordre du roi seulement, les édits et ordonnances pour leur donner force de loi.

41. Quels étaient les droits et les obligations des seigneurs ?

42. De quel parlement la justice du Canada releva-t-elle dans l'origine ?

43. En quelle année l'administration royale et le conseil souverain furent-ils établis en Canada ?

44. Ce conseil, présidé par l'intendant, fut composé d'abord du gouverneur, de l'évêque, de cinq autres conseillers nommés par eux tous les ans, et d'un procureur du roi. Le conseil avait, en sa qualité administrative, la disposition des deniers publics et le règlement du commerce intérieur, et, en sa qualité judiciaire, le pouvoir de la plus haute cour coloniale.

Pour mettre fin à la coutume de Vexin-le-Français ou de Normandie, Québec fut érigé en prévôté et la coutume de Paris fut reconnue dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, avec appel des cours du Canada au conseil d'état à Paris.

45. Il y eut, à Québec, dans les commencements, des syndics d'habitations et un maire et deux échevins ; mais ces officiers électifs s'effacèrent bientôt sous l'empire du système de centralisation gouvernementale ; car on ne perdait pas de vue la tendance politique du gouvernement métropolitain.

46. Il ne fut point question d'impôt dans cette nouvelle organisation. Plus tard, Louis XV déclara que les gouverneurs et les intendants n'avaient pas le pouvoir d'en mettre ; que c'était un droit de souveraineté que Sa Majesté ne communiquait à personne, et qu'il n'était pas même permis aux habitants des colonies de s'imposer eux-mêmes sans autorisation.

Tel est, en peu de mots, le système administratif et judiciaire qui subsista dans le pays jusqu'à la conquête.

Chapitre V.

Gouvernement ecclésiastique.—1663.

Pendant que l'administration civile subissait de profonds changements, l'administration ecclésiastique passait par les mêmes réformes.

44. Comment le conseil souverain fut-il composé ? Quels furent ses pouvoirs ?

45. Quelle fut d'abord l'organisation municipale, et pourquoi s'éteignit-elle ?

46. Quelle était la loi touchant l'impôt ?

47. Le Canada fut, dans l'origine, un pays de missions, érigé en vicariat apostolique en 1658, et en évêché en 1670.

48. Le premier évêque de Québec fut M. de Laval, déjà vicaire apostolique du Canada. Il devint évêque de Québec en 1674. Il organisa son clergé régulièrement et pourvut à la desserte des cures. Le chapitre de Québec fut érigé en 1675, et le pape Clément X porta par une bulle l'église paroissiale de cette ville au rang de cathédrale. Le roi dû contribuer dans le commencement à la dépense du clergé, les paroisses étant encore trop petites et trop pauvres pour payer seules l'entretien de leurs curés.

49. Le système des dîmes fut dès lors adopté et n'a pas cessé depuis d'exister dans le pays.

50. Le Séminaire de Québec prit naissance à peu près dans le même temps que l'évêché. Il fut fondé par M. de Laval, le 26 mars 1663, doté en terres et uni à celui des missions étrangères de Paris. Il fut divisé en Grand et en Petit Séminaire. Le Petit Séminaire, ouvert en 1668, était destiné à mener les élèves jusqu'à la théologie ; il a rendu des services éminents aux lettres surtout depuis l'extinction du Collège des Jésuites. Plus de 300 élèves y reçoivent aujourd'hui une éducation classique. C'est de lui que sort l'Université-Laval qui vient d'être créée.

51. Le système des fabriques paroissiales de France fut établi en Canada avec peu de changement. La meilleure preuve de son excellence, c'est qu'il subsiste depuis l'origine de la colonie, et qu'il n'appelle pas encore de réforme.

47. Quelle fut dans l'origine l'administration ecclésiastique du Canada, et quand l'évêché de Québec fut-il érigé ?

48. Quel fut le premier évêque de Québec ?

49. Quel système fut adopté pour le soutien du clergé.

50. En quel temps le Séminaire de Québec a-t-il été fondé ?

51. Quel système fut adopté pour l'administration des biens ecclésiastiques ?

52. La charité et l'amour des lettres ont fondé en Canada tous les grands établissements destinés à l'instruction publique ou au soulagement de l'humanité souffrante. Le Collège des Jésuites fut fondé par un membre de l'ordre, M. de Rohaut, fils du marquis de Gamache, en 1635 ; l'Hôtel-Dieu de Québec fut établi par la duchesse d'Aiguillon, qui envoya des Hospitalières de Dieppe, en 1639 ; celui de Montréal, par madame de Bullion et Mlle Manse, en 1642 ; le Couvent des Ursulines de Québec, par madame de la Peltrie, en 1639 ; le Couvent des Ursulines des Trois-Rivières, en 1697 ; l'Hôpital-Général, par M. de St.-Valier, en 1692, pour remplacer le bureau des pauvres à Québec, où il était défendu de mendier ; et la Congrégation de Notre-Dame fut fondée à Montréal, en 1653, pour l'éducation des jeunes filles du peuple, par la sœur Bourgeois, religieuse inconnue, sans fortune, et qui s'est rendue immortelle par son dévouement dans l'honorable mission qu'elle s'était imposée.

52. Comment et par qui les premiers établissements destinés à l'enseignement ou au soulagement de l'humanité souffrante, ont-ils été fondés en Canada ?



LIVRE QUATRIÈME

Chapitre I.

Division du conseil souverain.—Rappel de M. de Mézy.—
Guerre et paix avec les Iroquois.—Le régiment de Carignan
licencié en Canada.—Ravage de la petite vérole parmi les In-
diens.—1660-1670.

1. Le conseil souverain fut souvent divisé par des querelles ardentes. L'élection du syndic des habitants fit connaître les sentiments intimes des membres qui le composaient, et leur opposition à tout ce qui respirait le moindre esprit de liberté. La plus grande partie du conseil était opposé au principe électif et repoussa l'élection du syndic jusqu'à trois fois. La minorité ne comptait que deux membres.

2. Le gouverneur qui, par extraordinaire, partageait les opinions de cette minorité, voulut recourir à un coup d'état pour la faire triompher. Il suspendit plusieurs membres de leurs fonctions, et, après de longs débats, fit embarquer le procureur-général Bourdon et le conseiller Villeray, pour l'Europe.

3. Louis XIV, à la nouvelle de cette conduite de son représentant, qui paraissait si contraire au système qu'il suivait lui-même en France, ordonna que, pour satisfaire à sa justice et au repos de ses peuples, M. de Mézy fût arrêté et jugé suivant la rigueur des lois.

4. Le Canada avait été concédé, pendant ces dissensions, à la compagnie des Indes Occidentales par l'édit du roi du mois de mai 1664. Cette compagnie se trouvait par là maîtresse des colonies françaises dans les

1. Le conseil souverain fut-il souvent divisé ?

2. Que fit le gouverneur M. de Mézy ?

3. Que fit Louis XIV à la nouvelle de la conduite de son député ?

4. Quand le Canada fut-il concédé à la compagnie des Indes Occidentales ?